



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU REGROUPEMENT DES
SERVICES TECHNIQUES**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.06.020

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU REGROUPEMENT DES SERVICES
TECHNIQUES**

Rapporteur : Thierry FALQUERHO

Considérant la décision d'acquisition des locaux appartenant à l'ADAPEI à Saint Gilles pour permettre le regroupement de plusieurs services (CTM, SEVE, chantier d'insertion ...), qu'il sera nécessaire de réaliser des travaux d'adaptation et d'aménagement, il est proposé la création d'une Autorisation de Programme comme ci-dessous prenant en compte :

- L'acquisition 1 925 000
- Travaux 1 500 000
- Divers frais 50 000

Soit un total de 3 475 000 € réalisés sur les exercices 2020 à 2023.

	Création le 27 juin 2019	Total
AP	3 475 000	3 475 000
CP		
2020	40 000	40 000
2021	2 475 000	2 475 000
2022	900 000	900 000
2023	60 000	60 000

Cette opération pourra être partiellement financée par les crédits libérés par l'abandon du projet de la rue des Lauriers, par des subventions, par les ventes des emprises foncières qui accueillent actuellement ces services, après éventuelles déconstructions (les estimations CTM 696 000 €, SEVE 460 000 €, ex local Amiem 195 000 €) et la cession du terrain de Kérandré.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 6 juin 2019

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement proposée.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU